

PROCES - VERBAL



Commission Départementale des Arbitres des Vosges

**Réunion de bureau à 18 H
Le Mardi 29 Novembre 2022
Au siège du District des Vosges de Football**

Président : D.DAUBIE

Présents , _DAUBIE D, BAUMONT Y, CHANTECLAIR A, GRANDGIRARD A, ITHIER A, RUF B. OLIVIER L (invité).

Excusés: COSSIN S, THIEMONGE L.

Représentant du Comité directeur: H.BOILLOT

Informations du Président:

Compte rendu de la réunion avec M BRUNO HERBST, Président du District, plusieurs sujets ont été abordés.

Le DISTRICT soutient les actions de la CDA, osmose entre les deux.

a) Prise en charge d'une partie des frais de déplacement d'un formateur (NICOLAS) à la classe sportive d'EPINAL. L'autre partie est à la charge de la LIGUE.

b) Augmentation du plafond des KM (+10) pour toutes les catégories.

c) Toutes les demandes concernant le statut de l'arbitrage doivent être adressées à la commission du statut de l'arbitrage dont la composition se trouve sur le site du District.

d) Ms DAUBIE et RUF ne répondront plus aux diverses questions posées par les clubs sur les désignations d'arbitre. Il suffira de s'adresser au District.

e) Les délégués qui seront demandés par les clubs, seront des membres du District.

f) Création des arbitres de club :

Formation obligatoire des modules 3 et 4 lors d'une FIA en JANVIER.

Il est impératif de fournir une photocopie de la carte d'identité et un certificat médical pour l'inscription.

Toutes les modalités sont sur le site du District.

Courriers des clubs et des arbitres:

Arrêt de carrière a la fin de la saison : Mme LIVRAMENTO AUDREY, M. MOUNIAMA DOMINIQUE. Merci pour services rendus.

Démission de M. PERRY ERIC . Merci pour services rendus.

M. PERRIN ENZO est remis à la disposition de la CDA VOSGES.

Courrier de M. DUPUY JOHANN : Pris note

Courrier de M CHENY KENNY: Pris note

Demande de Ms FATET R, MOUNIAMA D, POYER F pour encadrer les jeunes arbitres, le samedi.

Demande acceptée. Ces messieurs suivront une formation avec un observateur confirmé.

Courrier de HAUTE MOSELOTTE, de SAULXURES LES BULGNEVILLE: Pris note.

Courrier de la CRA :

C'est une obligation de répondre aux convocations des différentes commissions de la LIGUE. Vous avez, bien entendu, le droit d'être indisponible mais si vous devez vous excuser, utilisez uniquement les adresses suivantes:

Commission de discipline : discipline@lgef.fff.fr

Commission d'appel : appel@lgef.fff.fr

Ne pas répondre à NOTIFOOT qui est seulement un outil de communication.

FIA:

FIA à GIRANCOURT : 14 inscrits, 3 absents. Résultats : 1 ajourné donc 10 reçus.

Remerciements au club de GIRANCOURT ainsi qu'à la communauté d'agglomération d'EPINAL pour le prêt de leurs installations.

Prochaine FIA à GOLBEY : à ce jour 9 inscrits, les dates sont 17, 18 , 19 Décembre 2022.

Puis une FIA aura lieu à GIRANCOURT, les 14, 20 ,28 Janvier 2023., à ce jour: 2 inscrits.

Distinctions:

Le listing est établi.

Foot en salle :

Formation le Dimanche 18 décembre matin au District des Vosges. Les arbitres désirant pratiquer le foot en salle doivent prendre contact avec M. CONSIGNY MARCEL.

Réunion décentralisée :

Le district des Vosges propose des réunions sur tous les secteurs avec de nombreux thèmes :

Etude de la pyramide des différentes divisions.

Compte rendu de l'assemblée générale du District.

Arbitres de club.

ECT.....

Préparations des candidats LIGUE, D2 et JAL :

Les formations auront lieu à partir de JANVIER 2023

ANDRE ITHIER prendra contact avec les arbitres pour définir les dates (de préférence les vendredi soir)

Commission VETERANS :

25 équipes engagées. En coupe, il y a un arbitre officiel.

Désignations:

75 arbitres peuvent être désignés, 8 arbitres assistants, 27 JAD.

Observations:

Chez les JAD, 44 observations ont été effectuées. Tous les arbitres ont été observés au moins 2 fois.

Frais de déplacement:

12 arbitres ont dépassé le montant de leurs frais. Une sanction sera appliquée.

CDPA:

PV réunion du 30 septembre :

Focus sur le district D1 : étude sur la possibilité d'équiper , les arbitres , de caméras afin d'endiguer la violence.

Rappels.

Il est impératif de cocher la case « rapport » dans la rubrique « observations d'après match » et d'indiquer dans celle-ci, succinctement, les principaux faits entraînant le rapport. Si cette case n'est pas cochée, tout s'efface.

Il est impératif que les clubs concernés puissent prendre connaissance des faits reprochés en émargeant la FMI.

Sur une exclusion, il est préférable de noter le bon motif « annihiler une occasion manifeste de but » au lieu de « récidive d'avertissements ». si c'est le cas . La décision de la commission de discipline est différente.

Lorsqu'un arbitre adresse 2 avertissements (joueurs, éducateurs), il doit obligatoirement lui présenter un CARTON ROUGE.

La prochaine réunion (plénière) aura lieu le VENDREDI 27 JANVIER 2023 à 19h.

Le Président : D.DAUBIE

Le Secrétaire : A.ITHIER



